

**Service de l’Economie et Commerce**

DÉPARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Tel : 02 605 12 22

Courriel : [economie@uccle.brussels](mailto:economie@uccle.brussels)

Rue de Stalle 77 – 1180 Uccle

# Formulaire de demande pour la prime d’encouragement à l’ouverture d’un commerce à Uccle

Ce formulaire peut être sauvegardé sur votre ordinateur et complété à l'écran.

Veillez à lire attentivement le règlement de la prime d’encouragement à l’ouverture d’un commerce à Uccle et à respecter les conditions d’octroi et critères de recevabilité.

**Documents à joindre**

La participation est soumise à l’introduction d’un dossier comprenant les éléments suivants :

* Le bail commercial signé ou le titre de propriété
* Tous éléments graphiques (logo, photo, plan d’aménagement, illustration de l’enseigne, de la devanture…)
* Tous éléments susceptibles d’illustrer le côté durable du projet (plans, labels/marques, partenariats, technologies utilisées, factures, photos…) ainsi que la déclaration sur l’honneur.
* Un exemplaire de ce document dûment complété et signé :

Soit par e-mail à l'adresse : [economie@uccle.brussels](mailto:economie@uccle.brussels)

Soit par courrier postal au Service Economie et Commerce : Rue de Stalle 77 - 1180 Uccle

Identification du demandeur

**Veuillez sélectionner votre type d’entreprise**

Personne Morale

Nom de la société :

Personne Physique

Nom et prénom :

**Numéro d’entreprise**

BE

**Adresse du siège social**

Rue et numéro :

Code postal :

**Téléphone**

**E-mail**

Identification du commerce

**Adresse de la cellule vide**

*Cette prime ne peut être octroyée qu’aux cellules vides sont identifiées sur une carte virtuelle (un commerce par point géographique) :* [*https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1GguUKibYFs2aer2-xMF8wA2iyzUcwXUh&usp=sharing*](https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1GguUKibYFs2aer2-xMF8wA2iyzUcwXUh&usp=sharing)

**Date d’ouverture et nom du commerce**

*Cette prime n’est octroyée qu’aux commerces ouverts depuis maximum 6 mois ou qui ne sont pas encore ouverts.*

**Le concept**

*Décrivez en quelques mots votre projet. Ce que vous proposez comme produit et/ou concept ? Qu’est-ce qui vous motive dans ce projet ? En quoi votre projet est-il de qualité et original ?*

**La localisation/besoin de la zone**

*Comment avez-vous choisi votre localisation ? Pourquoi là-bas et pas ailleurs ? Dans quelle surface projetez-vous d’implanter votre commerce ? En quoi votre projet répond-il aux besoins de la zone ?*

**Le caractère innovant**

*Votre activité comprend-elle un caractère innovant et/ou artisanal ? SI oui, pourquoi ? (Par les produits vendus, la façon de les vendre, par l’absence de ce type de produits dans le secteur, par sa localisation...)*

**Le public cible**

*A quel type de clients s’adresse votre projet ? Qui sont-ils ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Où vivent-ils ?*

**La stratégie marketing**

*Comment envisagez-vous de vendre, de communiquer ? Quels sont les moyens qui vont être mis en place pour faire venir les clients dans votre commerce ?*

**Les horaires du commerce**

*Le commerce doit être accessible au public conformément à la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services.*

**L’engagement en faveur du développement durable, de la transition écologique et de l’inclusion sociale à l’échelle locale**

*Une prime complémentaire de 2.000 € sous forme de chèques Commerces peut être octroyée au projet qui prévoit spécifiquement de mettre en œuvre au moins 6 des pratiques de développement durables. Détaillez-les et fournissez des preuves. Des exemples d’initiatives sont repris dans l’annexe ci-après (liste non exhaustive). L’engagement dans une pratique plus contraignante aura plus de poids dans l’analyse du dossier.*

**Date :**

**Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à engager l’entreprise :**

**Signature :**

Exemples de pratiques de développement durable

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Thématique** | **Exemples d’actions** |  |
| **Alimentation** | Proposer au moins deux produits issus de l’agriculture biologique |  |
| Proposer au moins deux produits de saison |  |
| Proposer au moins deux produits locaux (provenance de Belgique) |  |
| Etre un point de distribution ou de dépôt de paniers Bio |  |
| Participer au Jeudi Veggie[[1]](#footnote-1) |  |
| Proposer un menu végétarien quotidiennement |  |
| Proposer un menu végétalien quotidiennement |  |
| Etre labellisé « Good Food[[2]](#footnote-2) » |  |
| **Bruit** | Réaliser des investissements pour réduire le bruit provoqué par mon activité |  |
| **Odeur** | Réaliser des investissements pour réduire les odeurs provoquées par mon activité |  |
| **Commerce équitable** | Proposer au moins deux produits issus du commerce équitable |  |
| Être membre de la campagne « Uccle, commune du commerce équitable » (établissements HORECA et commerces uniquement) |  |
| **Eau** | Réaliser des investissements pour réduire ma consommation d’eau |  |
| Mettre gratuitement à disposition de la clientèle des carafes d’eau (HORECA) ou un distributeur d’eau (commerce) |  |
| **énergie et Bâtiment** | Fermer les portes et fenêtres l’hiver et lors de basses températures |  |
| Éviter les déperditions d’énergie vers l’extérieur de systèmes de climatisations ou de chauffage aux portes et fenêtre des établissements lors de fortes chaleurs |  |
| Éteindre les lumières et enseignes lumineuses la nuit |  |
| Utiliser une source d’énergie propre (ex. électricité verte, panneaux solaires…) |  |
| Réaliser des investissements pour améliorer l’efficacité énergétique du bâtiment et/ou réduire ma consommation d’énergie[[3]](#footnote-3) |  |
| être labellisé « Bâtiment exemplaire »[[4]](#footnote-4) ou « entreprise éco dynamique »[[5]](#footnote-5) |  |
| **Matériel et produits** | Utiliser du matériel ou des produits écologiques et/ou bas carbone dans le cadre de mon activité |  |
| Utiliser du matériel ou des produits non testés sur les animaux et sans composantes d’origine animale dans le cadre de mon activité |  |
| **Mobilité active** | Proposer un service de livraison à domicile à vélo |  |
| Avoir à proximité immédiate une zone de parking vélo |  |
| Proposer un service de location de vélos |  |
| **Réparation** | Proposer un service de réparation (cordonnier, électro/GSM, vêtement/couture, vélo…) |  |
| **Végétalisation** | Réaliser une action de végétalisation (plantes indigènes, favorables à la biodiversité…) devant/sur son commerce, son établissement… (plante grimpante, toiture verte, placement de contenants…)[[6]](#footnote-6) |  |
| **Zéro déchet** | Proposer une partie de votre assortiment en vrac (fruits et légumes, fromages, noix, céréales…) |  |
| Accepter les contenants réutilisables de clients et l’afficher |  |
| Valoriser les invendus alimentaires (don à des associations, banque alimentaire, aide aux réfugiés, frigo solidaire, être partenaire de la communauté To Good To Go…) |  |
| Mettre en place un système de gestion des stock et/ou d’évaluation des quantités à préparer et/ou de mesure du gaspillage alimentaire au quotidien |  |
| Mettre à disposition de la clientèle des doggybag et/ou participer à l’action régionale «Rest-O-pack»[[7]](#footnote-7) |  |
| Être un point de collecte de piles usagées[[8]](#footnote-8) et/ou d’ampoules usagées -petit électro[[9]](#footnote-9) et/ou de bouchons de liège[[10]](#footnote-10) |  |
| Proposer des produits de seconde main |  |
| Composter mes déchets |  |
| Limiter les emballages (produits commandés et/ou vendus) |  |
| Bannir les plastiques jetables et à usage unique |  |
| **Ressources humaines** | Être en contact avec Actiris pour le recrutement de personnel au sein de l’établissement via l’inscription en tant qu’employeur [[11]](#footnote-11) |  |
| Accueillir dans l’établissement du personnel en formation via un partenaire agrée au sein de la Région de Bruxelles-Capitale (stage professionnel ou formation en alternance)[[12]](#footnote-12) |  |
| Faire appel aux services d’Actiris pour initier ou gérer un plan diversité au sein de son établissement[[13]](#footnote-13) |  |
| Maintenir un écart salarial limité au sein de l’établissement (par exemple dans un rapport de 1 à 5). |  |
| Appliquer une grille des rémunérations non discriminante (par exemple selon le genre). |  |
| **Inclusion sociale** | Mettre en place au moins une solution facilitant l’accessibilité de l’établissement ou de ses activités à un public fragilisé sur le plan social, du handicap, de l’âge, etc., éventuellement en lien avec des associations actives en faveur de ces publics. |  |
| Appliquer une tarification solidaire ou libre. |  |
| Participer au programme de produits suspendus de la commune d’Uccle. |  |
| **Finances** | Accepter « La Zinne » (la monnaie locale de la Région bruxelloise)[[14]](#footnote-14) |  |
| Déposer son argent dans une banque durable et éthique |  |
| **Sensibilisation** | Organiser au moins une campagne d’information par an sur une thématique liée au développement durable, à la transition ou à l’inclusion sociale |  |

**Déclaration sur l’honneur :**

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (prénom nom), demeurant au (adresse), atteste sur l'honneur que je pratique les actions précitées dans mon commerce (nom du commerce) situé (adresse du commerce) à Uccle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(lieu), le (date)

Signature :

Vous cherchez de l’inspiration sur la manière de mettre en place ces bonnes pratiques durables ?

Voici quelques sources inspirantes :

• Une présentation des projets lauréats de l’appel à projets « Horeca et commerces alimentaires Zéro Déchet » est disponible ici : <https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/appel-projets-horeca-et-commerces-alimentaires>

Cet appel à projets vise à soutenir des commerçants dans la mise en œuvre de pratiques commerciales qui favorisent le zéro déchet et diminuent le gaspillage alimentaire dans les horeca et les commerces alimentaires en Région bruxelloise.

• Le label « Good Food » récompense les restaurateurs et commerces (grossistes, détaillants, distributeurs en circuits courts) qui commercialisent de l’alimentation et qui s’impliquent dans une démarche durable depuis 2018. Vous pouvez consulter la liste de ces commerces ici :

<https://www.goodfood.brussels/fr/commerces-search?commerces_main_types=88%2C90%2C91%2C92%2C96>

• 9 fiches conseils pour le zéro déchet dans l’HORECA et commerces alimentaires :

<https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/appel-projets-horeca-et-commerces-alimentaires-0>

• Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, hub.brussels fait un tour d’horizon des initiatives porteuses de sens à Bruxelles et présente quelques modèles d’entreprises durables de la Région :

* <https://hub.brussels/fr/blog/covid-19-les-entreprises-durables/>
* <https://hub.brussels/fr/blog/les-entreprises-face-a-la-crise-covid-19-resilientbxl/>

• 9 guides thématiques sur la meilleure façon de mettre votre commerce en valeur, sans coûts supplémentaires et tout en respectant l’environnement :

<https://hub.brussels/fr/guides-pratiques-pour-optimiser-votre-commerce/>

Dans le cadre du processus de sélection en vue de l’octroi de la prime, nous collectons et traitons vos données personnelles. Ce traitement est effectué sur base de votre consentement et les données collectées sont conservées pendant une durée de 2 ans et ce, même en cas de non-sélection de votre candidature.

Vous disposez à tout moment d’un droit d’accès, de rectification ou d’effacement de vos données à caractère personnel. Vous avez également droit, à tout moment, de retirer votre consentement ou de limiter le traitement fait de vos données.

Le responsable du traitement est la Commune d’Uccle (sis Rue de Stalle 77 – 1180 Uccle) et vous garantit que vos données seront traitées en conformité avec la législation en matière de vie privée et de données à caractère personnel.

Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données du responsable du traitement par courriel à [privacy@uccle.brussels](mailto:privacy@uccle.brussels) ou par courrier envoyé à la Commune d’Uccle. En cas de réclamation, il est également possible d’introduire un recours auprès de l'Autorité de protection des données.

Veuillez cocher les cases suivantes :

J’autorise le traitement de mes données personnelles pour le traitement de ma candidature en vue de l’octroi d’un subside ponctuel.

En soumettant ce formulaire, je confirme avoir lu le Règlement communal d’Uccle relatif à l’octroi de subvention ou de subsides directs qui encadre le subside que je demande et je m’engage à fournir l’ensemble des documents nécessaires tel que demandé dans ce règlement.

1. Plus d’information : https://www.evavzw.be/fr/jeudiveggie [↑](#footnote-ref-1)
2. Plus d’information : https://www.goodfood.brussels/ [↑](#footnote-ref-2)
3. Plus d’information : https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/accompagnements-gratuits/pack-energie-pour-pme-non-marchand [↑](#footnote-ref-3)
4. Plus d’information : https://environnement.brussels/thematiques/batiment/bonnes-pratiques-pour-construire-et-renover/sinspirer-des-batiments-exemplaires [↑](#footnote-ref-4)
5. Plus d’information : https://environnement.brussels/thematiques/transition-de-leconomie/le-label-entreprise-ecodynamique [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir notamment l’initiative communale Végétalisons nos rues. Plus d’information : http://www.uccle.be/administration/environnement/biodiversite/vegetalisons-nos-rues [↑](#footnote-ref-6)
7. Plus d’information : https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/action-de-la-region/strategie-good-food/le-rest-o-pack [↑](#footnote-ref-7)
8. Plus d’information : https://www.bebat.be [↑](#footnote-ref-8)
9. Plus d’information : https://www.recupel.be [↑](#footnote-ref-9)
10. Plus d’information : http://www.recycork.be [↑](#footnote-ref-10)
11. Plus d’information : https://my.actiris.brussels/employer/registration/terms?language=fr [↑](#footnote-ref-11)
12. Plus d’information : https://www.actiris.brussels/fr/employeurs/recruter-un-stagiaire [↑](#footnote-ref-12)
13. Plus d’information : https://www.actiris.brussels/fr/employeurs/la-diversite-c-est-quoi [↑](#footnote-ref-13)
14. Plis d’information : https://www.zinne.brussels/ [↑](#footnote-ref-14)